

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
M.R.C. DES LAURENTIDES
MUNICIPALITÉ DE LA MINERVE

À une séance extraordinaire du conseil de la Municipalité de La Minerve, convoquée par le maire, monsieur Jean Pierre Monette, pour être tenue au 91, chemin des Fondateurs, le 19^e jour du mois de décembre 2018, à dix-neuf heures, où il sera pris en considération les sujets suivants :

ORDRE DU JOUR

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018 (BUDGET)

1. Constatation du quorum et ouverture de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation;
4. Adoption des prévisions budgétaires pour l'exercice financier 2019;
5. Adoption du programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021;
6. Imposition des taxes pour l'année 2019;
7. Période de questions sur le budget;
8. Levée de la séance.

Le tout conformément aux dispositions du Code municipal de la province de Québec et à laquelle séance sont présents Mme la conseillère Hélène Cummings et MM. les conseillers Marc Perras, Jacques Bissonnette et Michel Richard formant quorum du conseil de la Municipalité de La Minerve et siégeant sous la présidence de M. le maire Jean Pierre Monette.

Madame Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Sont absents au cours de la présente séance, Mme la conseillère Ève Darmana et M. le conseiller Mark D. Goldman.

(1.)
2018.12.351

CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 19 DÉCEMBRE 2018

Le quorum étant constaté, il est 19 h.

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 soit ouverte.

ADOPTÉE

(2.)
2018.12.352

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 19 décembre 2018 tel que présenté aux membres du conseil.

ADOPTÉE

(3.)
2018.12.353

CONSTATATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA SÉANCE ET VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que l'avis de convocation ait été fait conformément à l'article 156 du Code municipal (L.R.Q., c. C-27.1).

ADOPTÉE

(4.)
2018.12.354

ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

Monsieur Jean Pierre Monette, maire, explique le budget 2019 et les changements par rapport au budget 2018.

Je tiens à préciser que l'adoption des prévisions budgétaires ne constitue pas une décision de toutes les dépenses qui seront réalisées en 2019. Chacun des projets seront analysés par le conseil et réalisés conformément aux lois ainsi qu'aux règlements et politiques de la Municipalité.

PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES POUR L'EXERCICE FINANCIER 2019

REVENUS :	Budget 2018	Budget 2019
Taxe foncière générale	2 411 415 \$	2 488 889 \$
Sûreté du Québec	318 231 \$	321 420 \$
Environnement	37 975 \$	57 809 \$
Tarifcation – aqueduc	37 993 \$	37 993 \$
Tarifcation – ordures ménagères (service)	191 248 \$	246 734 \$
Tarifcation – déneigement	552 594 \$	553 492 \$
Taxes sur les immobilisations	20 127 \$	20 811 \$
Autres taxes	4 097 \$	4 097 \$
Taxes de secteur	32 265 \$	33 332 \$
Compensation tenant lieu de taxes	4 764 \$	6 400 \$
Compensation terres publiques	83 886 \$	83 886 \$
Min. Transports (ch. La Minerve)	61 490 \$	65 200 \$
Hygiène du milieu	88 679 \$	38 842 \$
Collecte des ordures et recyclables	158 274 \$	367 313 \$
Autres recettes de sources locales	128 877 \$	174 841 \$
Imposition de droits et intérêts	260 284 \$	257 646 \$
Transferts (incon. et conditionnels)	302 189 \$	302 189 \$
Contrat poste d'accueil	18 902 \$	20 000 \$
TOTAL DES REVENUS	4 713 290 \$	5 080 894 \$
DÉPENSES :		
Administration générale	996 607 \$	1 014 500 \$
Sécurité publique	660 380 \$	724 206 \$
Transports	1 568 551 \$	1 590 274 \$
Réseau de distribution de l'eau	48 180 \$	40 243 \$

Enlèvement et destruction des ordures	402 352 \$	642 051 \$
Protection de l'environnement et autres	125 736 \$	95 271 \$
Aménagement et urbanisme	226 817 \$	232 983 \$
Loisirs et culture	535 016 \$	629 919 \$
Frais de financement	48 265 \$	52 501 \$
Remboursement sur cession (incendie)	0	
Financement	337 070 \$	362 868 \$
Financement fonds roulement	19 473 \$	29 795 \$
Activités d'investissement	0	
Affectations surplus	-114 910 \$	- 241 707 \$
Affectation surplus réservé	-157 047 \$	- 103 010 \$
Affectation (autres)	10 000 \$	10 000 \$
Autres	6 800 \$	1 000 \$
TOTAL DES DÉPENSES	4 713 290 \$	5 080 894 \$

CONSIDÉRANT que les dépenses prévues pour l'année 2019 balancent avec les revenus prévus, si un poste de dépenses nécessite moins de fonds que ceux budgétés, la différence pourra être portée par résolution à un item déficitaire sans pour autant amender le budget.

POUR CE MOTIF,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Marc Perras
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que les prévisions budgétaires de la Municipalité de La Minerve pour l'exercice financier 2019, telles que décrétées ci-haut, soient adoptées.

ADOPTÉE

(5.)
 2018.12.355

ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATIONS 2019-2020-2021

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

D'adopter le programme triennal d'immobilisations 2019-2020-2021 comme suit :

ADMINISTRATION	2019	2020	2021	Financement
Agrandissement de l'hôtel de ville			100 000\$	Subvention
Réaménagement du kiosque postal	30 000 \$			Surplus
SÉCURITÉ PUBLIQUE				
Construction d'un abri pour le camion des premiers répondants	150 000 \$			Emprunt
TRANSPORTS				
Réfection et entretien du chemin Isaac-Grégoire	250 000\$			Subvention AIRRL
Trottoirs chemin des Fondateurs - réfection	100 000 \$			TECQ
Réfection du chemin des Pionniers / intersection rue Mailloux	100 000 \$			Subvention PIIRL
Réfection du chemin Després	340 000\$			Subvention AIRRL

	2019	2020	2021	Financement
Changer ponton Lac Mulet		180 000 \$		Subvention PIIRL
Abri au garage municipal			200 000 \$	TECQ 2019
Dynamitage Isaac-Grégoire Sud		40 000 \$		Surplus
Réfection chemin du Lac-à-la-Truite		150 000 \$		Subvention AIRRL
Dynamitage garage municipal		40 000 \$		TECQ 2019
Réfection chemin des Grandes-Côtes			195 000 \$	Subvention AIRRL
URBANISME				
Réorganisation des archives		10 000 \$		Surplus
LOISIRS ET CULTURE				
Aménagement de la Place des Loisirs	776 000\$			50% subv. 50 % fonds roulement
Aménagement musée		25 000 \$		Subvention

ADOPTÉE

(6.)
2018.12.356

IMPOSITION DES TAXES POUR L'ANNÉE 2019

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires 2019 adoptées;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve en se référant au règlement numéro 145, a le droit et le pouvoir d'établir son imposition de taxes foncières et de faire son budget sur simple résolution;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de La Minerve est appelée à payer au cours de l'année 2019, des comptes prévus et imprévus ainsi que des dettes courantes et antérieures pour un montant de CINQ MILLIONS QUATRE-VINGT MILLE HUIT CENT QUATRE-VINGT-QUATORZE DOLLARS (5 080 894 \$) pour l'administration de ladite Municipalité et que pour payer ce montant, en plus d'autres recettes, il faut établir des taxes et tarifications;

EN CONSÉQUENCE,

Il est PROPOSÉ par la conseillère Hélène Cummings
 APPUYÉ par le conseiller Michel Richard
 ET RÉSOLU à l'unanimité :

Qu'une taxe foncière générale de 0,7296 \$ du cent dollars d'évaluation, répartie de la façon suivante : 0,6458 \$ du cent dollars d'évaluation comme foncière générale et 0,0838 \$ du cent dollars d'évaluation pour les services de la Sûreté du Québec, sur une évaluation imposable de 385 396 300 \$ pour l'année 2019, soit et est, par les présentes, facturée sur tous les immeubles imposables afin de rencontrer les dépenses prévues et imprévues tel qu'indiqué au budget 2019;

Qu'une taxe foncière spéciale relative à l'environnement, au coût de 0,0150 \$ du cent dollars d'évaluation pour l'année 2019, soit et est, par les présentes, facturée sur tous les immeubles imposables. Ces montants serviront à financer une partie des activités relatives à la protection de l'environnement prévues au budget 2019, notamment les salaires des inspecteurs, patrouilleurs, le lavage des embarcations, les frais professionnels reliés aux suivis et analyses des plans d'eau, etc.

Pour les services de collecte des ordures, les propriétaires paieront CENT TRENTE-QUATRE DOLLARS (134 \$) par résidence, commerce ou logement

et/ou chalet, pour une paire de bacs de 360 litres et CINQ CENTS DOLLARS (500 \$) pour une paire de bacs de 1100 litres conformément au règlement numéro 674.

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt numéro 481 pour la construction du garage municipal.

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le remboursement, capital et intérêts, conformément au règlement d'emprunt 509/529 pour l'approvisionnement en eau potable pour le réseau d'aqueduc.

Un montant suffisant sera facturé afin de couvrir le coût d'imposition d'un permis de séjour pour les roulottes dans la Municipalité, conformément au règlement numéro 675.

Les taxes et compensations prévues doivent être payées en un versement unique lorsque, dans un compte, leur total n'atteint pas trois cents dollars (300 \$). Toutefois, lorsque dans un compte, le total des taxes foncières est égal ou supérieur à trois cents dollars (300 \$), celles-ci peuvent être payées, au choix du débiteur, jusque par quatre versements égaux.

La date ultime où peut être fait ce versement est le trentième jour (30^e) qui suit l'expédition du compte. Si le total des taxes et compensations comprises dans un compte atteint trois cents dollars (300 \$), le débiteur a le droit de payer celles-ci en quatre (4) versements, selon les dates ultimes et les proportions du compte mentionnées ci-après :

1 ^{er} versement :	18 mars	25 %
2 ^e versement :	19 juin	25 %
3 ^e versement :	21 août	25 %
4 ^e versement :	23 octobre	25 %

Dans le cas où la date ultime d'un versement expire un jour où le bureau municipal est fermé, elle est reportée au premier jour d'ouverture suivant.

Lorsqu'un versement n'est pas fait dans le délai prévu, seul le montant du versement échü est alors exigible immédiatement.

Les soldes impayés portent intérêts au taux annuel de sept pour cent (7%) à compter du moment où ils deviennent exigibles.

Une pénalité est ajoutée au montant des taxes municipales exigibles. La pénalité est de CINQ POUR CENT (5 %) par année.

ADOPTÉE

(7.) **PÉRIODE DE QUESTIONS SUR LE BUDGET**

(8.)
2018.12.357 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est PROPOSÉ par le conseiller Marc Perras
APPUYÉ par le conseiller Jacques Bissonnette
ET RÉSOLU à l'unanimité :

Que la séance soit levée à 19 h 40.

ADOPTÉE

Suzanne Sauriol
Directrice générale et
secrétaire-trésorière

Jean Pierre Monette
Maire

Je soussignée, Suzanne Sauriol, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office que des crédits sont disponibles pour payer toutes les dépenses autorisées par le conseil municipal aux termes des résolutions adoptées dans ce procès-verbal.

Suzanne Sauriol
Directrice générale et secrétaire-trésorière